

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 23/09/2013

**Délibération n° D-2013-403**

PRUS - Aménagement des espaces publics du quartier du  
Clou Bouchet - Convention financière entre Habitat Sud Deux  
Sèvres et la Ville de Niort pour les travaux de déplacement du  
réseau de chauffage urbain - Avenant n°1

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,  
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

**Excusés :**

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

**Direction de Projet de Rénovation  
Urbaine et Sociale**

**PRUS - Aménagement des espaces publics du  
quartier du Clou Bouchet - Convention financière  
entre Habitat Sud Deux Sèvres et la Ville de Niort  
pour les travaux de déplacement du réseau de  
chauffage urbain - Avenant n°1**

Madame Josiane METAYER, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération en date du 2 avril 2012, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux pour l'Aménagement des espaces publics du quartier du Clou Bouchet : Opérations A2, A4, A6, A9, A12 et TCSP.

Dans le cadre de ces opérations d'aménagement, les études de maîtrise d'œuvre ont, conformément au programme, identifié les interventions préalables à réaliser sur les réseaux divers.

Il convenait de réaliser, au préalable, des interventions sur les réseaux existants pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics et la mise en œuvre du volet diversification de l'habitat.

En vertu de la délibération en date du 14 mai 2012, le Conseil municipal a :

- approuvé les devis estimatifs et la convention relative aux travaux de dévoiement des réseaux de chauffage urbain ;

- autorisé Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les devis estimatifs et la convention avec HSDS et tous les documents s'y rapportant pour un montant de travaux de 283 365,89 € TTC.

Les travaux sur le réseau de chauffage urbain du quartier concernent :

- le dévoiement de la canalisation de chauffage établie sur la place Joseph Cugnot à Niort (entre la rue Paul Langevin et le square Galilée) ;

- le dévoiement de la canalisation de chauffage établie Résidence Broglie et rue Antoine Baumé à Niort ;

- le dévoiement de chambres de vannes rue Hyppolite Fizeau à Niort.

Ces réseaux sont propriétés du bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres qui fait réaliser les travaux par le concessionnaire DALKIA.

L'estimation des travaux était d'un montant de 236 928 € HT, soit 283 365,89 € TTC. Le montant des travaux réalisés s'élève à 237 874,76 € HT soit 284 498,22 € TTC.

Il convient de passer un avenant pour actualiser le coût des travaux.

Les crédits sont prévus au budget de la MOPRUS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention financière entre Habitat Sud Deux-Sèvres et la Ville de Niort pour le dévoiement du réseau de chauffage urbain ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant pour un montant de travaux de 284 498,22 TTC.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER